

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
213, Rue Lafayette  
PARIS

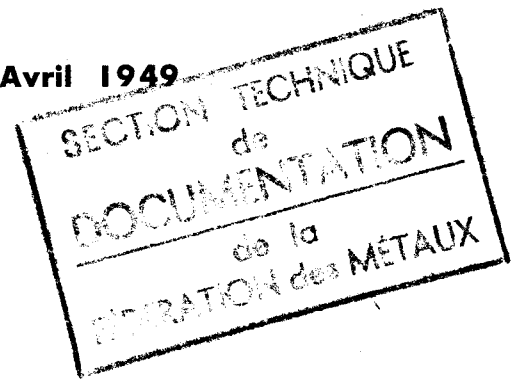
F.S.M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 11 — Bi-mensuel



15 Avril 1949



## SOMMAIRE :

Assurer le succès du Congrès Mondial des Partisans de la Paix .....	2	Premier Mai .....	6
Communiqués .....	3	Santé - Loisirs - Culture .....	6
L'esprit de Responsabilité .....	4	Unité d'Action .....	7
Envoi de timbres sans le bon de commande de l'U. D. ....	4	Le règlement des comptes 1948 .....	7
Les Départements Professionnels Internationaux .....	5	Un bon exemple d'organisation de l'action de masse des chômeurs .....	8
		Bulletin du Délégué du Personnel .....	8
		Bulletin de la Jeunesse .....	8

# Assurer le succès du --- --- Congrès Mondial des Partisans de la Paix

La rapidité avec laquelle a été convoqué le Congrès Mondial des Partisans de la Paix n'aura pas manqué de frapper les militants.

Le Comité d'initiative a jugé très graves et très proches les dangers de guerre qui pèsent sur le monde.

Cette appréciation a été partagée dans le monde entier ; c'est pourquoi, malgré une rapide préparation, le Congrès aura un succès considérable. Il constituera de ce fait l'un des événements les plus importants de cette période. A vouloir le minimiser et le gêner, le gouvernement de M. Queuille en souligne l'ampleur. Il déclare, en effet, qu'en raison de l'importance des délégations, celles-ci sont limitées à 8 personnes pour les pays étrangers. C'est une mesquinerie de ceux qui tentent vainement de cacher la montée des forces de paix à travers le monde. Ils privent le Congrès d'un grand nombre de délégués, mais ceux qui seront autorisés à entrer en France parleront pour tous les autres et pour tout leur peuple. Le gouvernement fait encore une fois la démonstration de sa volonté de préparer la guerre, par sa crainte avouée d'un grand CONGRES MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX.

Cette attitude, aussi, doit nous éclairer et nous permettre d'éclairer les ouvriers et toute la population sur les véritables intentions du monde capitaliste. Nous devons faire tous nos efforts pour que ce Congrès ait une grande répercussion en France, qu'il stimule la lutte des ouvriers contre les préparatifs de guerre, qu'il favorise le rassemblement de tous ceux qui veulent la Paix.

La plupart des Fédérations ont adhéré, ainsi que de nombreux syndicats, mais certains pensent encore que l'adhésion de la C.G.T. est suffisante.

Il faut attacher un grand intérêt à l'adhésion des syndicats, des sections syndicales d'entreprises, voire même de l'ensemble des travailleurs d'une entreprise, syndiqués de toutes organisations et non syndiqués, que l'on peut faire adhérer à l'occasion d'une assemblée ou par pétition. Cette adhésion n'implique pas automatiquement l'élection d'un délégué, le nombre en étant limité, chacun le comprendra, pour un Congrès Mondial.

Les organisations ayant à désigner un délégué ont été choisies par Fédération.

Ce délégué ne doit pas être choisi d'en haut, mais être désigné par les travailleurs de l'entreprise, ce qui n'empêche pas qu'il soit ratifié partout où c'est possible.

A l'issue du Congrès, un vaste rassemblement doit

avoir lieu le DIMANCHE 24 AVRIL à BUFFALO, en présence des délégués internationaux.

Ce sera l'occasion d'organiser les caravanes de la paix, de toutes les villes et villages de France.

Le départ de ces caravanes aura lieu avec une certaine solennité, afin de rassembler là encore la population.

Sur leur parcours, elles s'arrêteront dans les villes martyres et dans les hauts lieux de la Résistance. Elles pourront être accueillies en maints endroits par des maires et diverses personnalités qui marqueront ainsi leur sympathie au Congrès de la Paix.

Nous recommandons également dans toutes les villes et tous les villages de pavoiser et de fleurir les monuments aux morts en cette journée du 24.

Nous demandons à nos camarades d'orner les sièges de banderolles annonçant le CONGRES MONDIAL, afin que toute la population soit alertée sur ce grand événement.

Le Mardi 26 a été choisi pour la tenue des assemblées, compte rendu du Congrès. Les délégués étrangers y participeront. Les Unions et les Syndicats auront à cœur de les préparer avec soin, afin d'en faire de grandes démonstrations de la volonté de paix de la population.

Nous comptons sur tous pour que les débats du CONGRES soient l'occasion de mobiliser concrètement les masses laborieuses contre la guerre.

André TOLLET,  
Secrétaire de la C.G.T.

## Quelques exemples :

### 1° Les caravanes :

Les cheminots d'Avignon, auront un wagon spécial,  
Du Vaucluse, un autocar est déjà complet,  
Du Gard, des camarades viendront en camion,  
De Dijon, deux autocars ont été retenus,  
Du Nord, 200 jeunes participeront à la caravane.

### 2° L'élection des délégués :

A Toulouse, le délégué était désigné par l'O.N.I.A. (Industrie chimique), il a été ratifié au cours d'un grand meeting le 15 mars par les travailleurs des produits chimiques, des métaux et des établissements de l'Etat, réunis pour protester contre les fabrications de guerre.

### 3° Les comptes rendus :

La Moselle a prévu 18 meetings pour rendre compte du Congrès Mondial, le 26 avril.

# COMMUNIQUÉS

## COMMISSION ADMINISTRATIVE

5 AVRIL 1949

La Commission Administrative de la C.G.T. s'est réunie le 5 avril. Elle a discuté de l'organisation du Premier Mai.

Elle a approuvé les directives données à ce sujet par le Bureau Confédéral pour la préparation dans les entreprises et adopté le Manifeste pour un Premier Mai d'Unité ouvrière.

\*\*\*

La Commission Administrative a entendu un rapport sur les conventions collectives ainsi que les informations des représentants des différentes Fédérations engagées dans les discussions.

Elle a constaté que sur les points essentiels et notamment sur la libre discussion des salaires avec minimum de salaire garanti, toutes les organisations syndicales sont d'accord.

Elle enregistre avec satisfaction que dans presque tous les cas se réalise le bloc ouvrier en face du bloc patronal au cours des discussions.

La Commission Administrative approuve les efforts faits par les Fédérations en vue de consolider et élargir l'unité d'action de toutes les organisations pour faire

triumpher le point de vue des travailleurs et se félicite des premiers résultats obtenus dans ce sens, notamment dans la métallurgie.

\*\*\*

La Commission Administrative approuve l'orientation fixée par le Bureau Confédéral pour mobiliser la jeunesse dans la lutte pour ses revendications.

Elle appelle toutes les Fédérations, Unions Départementales et syndicats à faire signer aux jeunes l'engagement au combat pour la Paix, pour réclamer l'arrêt de la guerre au Viet Nam et notamment le non départ des conscrits en Indochine, à préparer le Premier Mai et les rassemblements des Journées de Printemps où la jeunesse devra se retrouver unie autour de ses drapeaux de la Paix.

\*\*\*

La Commission Administrative a ratifié l'adhésion de la C.G.T. au Congrès Mondial pour la Paix et invite toutes les organisations confédérées à renforcer leur activité pour la préparation du congrès, pour l'organisation de manifestations et l'adhésion des entreprises au Congrès.

## BUREAU CONFÉDÉRAL

13 AVRIL 1949

Le Bureau Confédéral s'est réuni le mercredi 13 avril. Il a entendu une information sur l'état des discussions sur les conventions collectives.

Il enregistre avec satisfaction le développement de l'unité d'action entre les organisations ouvrières intéressées à ces discussions.

L'exemple de la journée de manifestation commune dans la métallurgie servira grandement le renforcement de cette unité. Le Bureau Confédéral félicite les métallurgistes pour l'ampleur qu'ils ont donnée à cette manifestation.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral adresse ses plus vives félicitations aux mineurs de fer du bassin de Longwy pour leur grève de 24 heures pour la réintégration de leur délégué et la défense des libertés syndicales.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral élève une vigoureuse protestation contre le refus par le Gouvernement français des visas à de nombreux délégués au Congrès Mondial de

la Paix. Il assure tous ceux qui sont touchés par cette mesure réactionnaire, de la plus entière sympathie et de la solidarité de la classe ouvrière française.

Pour riposter à cette décision gouvernementale, les travailleurs multiplieront leurs efforts pour assurer un succès grandiose au Congrès Mondial de la Paix.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral, en présence du développement constant du chômage dans le pays, appelle les organisations syndicales à développer l'action pour la défense des chômeurs.

Les Unions Départementales et les Unions Locales doivent, sans retard, convoquer les chômeurs de toutes corporations, prendre en main l'organisation de leur action pour exiger l'inscription de tous les chômeurs, l'ouverture de fonds de chômage, la prise en considération de leurs revendications.

\*\*\*

Le Bureau Confédéral a entendu une information sur l'élaboration du programme pratique de réorganisation



# Les Départements Professionnels Internationaux

Depuis le début de cette semaine se sont tenues à Paris des Conférences préparatoires des Congrès constitutifs des Départements professionnels de la F.S.M.

Déjà l'article 13 des statuts de la F.S.M. prévoyait la constitution, déterminait le rôle et réglait la représentation des départements professionnels dans les organismes directeurs de la F.S.M. : le Congrès et le Conseil Général.

Art. 13. — (1) *Le Conseil Général établit au sein de la Fédération Syndicale Mondiale, des Départements Professionnels pour les professions et industries qu'il détermine. Les Départements Professionnels s'occupent des problèmes techniques concernant leurs professions. Dans ce domaine, ils jouissent d'une autonomie complète au sein de la Fédération Syndicale Mondiale, mais ils n'ont aucun pouvoir et ne peuvent exercer aucune activité touchant aux questions de politique générale. Ces dernières questions restent de la seule compétence du Congrès, du Comité exécutif et du Bureau exécutif.*

*Les Départements Professionnels sont, en dernière analyse, responsables de leur activité devant le Conseil Général et le Comité exécutif.*

Dernièrement, en fin Janvier 1949, le Comité exécutif de la F.S.M., après avoir entendu un rapport, présenté par DI VITTORIO, Vice-Président de la F.S.M., sur la nécessité de créer au plus tôt les Départements Professionnels, adoptait les propositions de ce rapport, à savoir : procéder à la convocation de Conférences Professionnelles constitutives, en laissant la liberté entière aux Délégués démocratiquement élus par les travailleurs de chaque profession de tous les pays, de fixer eux-mêmes les conditions de fonctionnement des Départements Professionnels respectifs et les rapports de ces Départements avec la F.S.M.

Le Comité exécutif décidait aussi de charger le Secrétariat de la F.S.M. :

a) D'inviter chaque S.P.I. (Secrétariat Professionnel International fonctionnant avant la guerre au sein de la Fédération Syndicale Internationale qui fut dissoute en 1945) à associer ses efforts à ceux de la F.S.M., en vue de la convocation des Conférences Internationales Professionnelles, auxquelles participeraient, sans distinction aucune, les organisations intéressées de tous les pays, ces conférences devant être chargées d'établir les Départements Professionnels en accord avec la F.S.M. et de définir en toute liberté les liens de ces D.P. avec la F.S.M.

b) De convoquer directement, au cas où les S. P. I. refuseraient leur collaboration, des Conférences Professionnelles internationales qui auront pour mission, avec la participation des organisations syndicales intéressées de tous les pays, d'établir les Départements Professionnels dont les premiers devront être constitués avant le deuxième Congrès Mondial de la F.S.M.

Et c'est justement en application de ces décisions que se tiennent actuellement cinq Conférences préparatoires : Sous-Sol, Métaux, Cuirs et Peaux, Alimentation et Textiles.

Une grande tâche incombe à ces futurs Départements Professionnels ; le fait même qu'ils grouperont en leur sein les Fédérations Nationales d'une même profession de la plupart des pays, leur permettra, à la lumière des réalisations, des difficultés et des lacunes existant dans chaque pays, de faire le point, d'adopter une ligne d'ac-

tion commune, d'élaborer des programmes de revendications, pour l'application desquelles les Fédérations pourront lutter chacune dans son pays, tout en étant soutenues par l'action simultanée de tous les autres.

Voici un projet-type de revendications communes présenté à la discussion des Conférences préparatoires :

Le but de tout Département Professionnel est d'unir toutes les Fédérations de sa profession de tous les pays, sans discrimination de nationalité, race, couleur, religion et convictions politiques ou philosophiques, en vue de :

- 1) Organiser la lutte commune des syndicats de tous les pays contre toute atteinte aux droits économiques et sociaux des travailleurs et à leurs libertés démocratiques.
- 2) Obtenir le plein emploi de tous les travailleurs.
- 3) Améliorer les salaires et élever le standard de vie.
- 4) Réduire la durée du travail.
- 5) Obtenir l'application du principe « à travail égal, salaire égal ».
- 6) Obtenir une protection spéciale pour les jeunes et les femmes.
- 7) Obtenir une législation sociale protégeant les travailleurs et leur famille, en cas de chômage, de maladie ou d'accident.
- 8) Obtenir les congés payés.
- 9) Assurer et protéger la santé des travailleurs.
- 10) Promouvoir l'éducation et la qualification des travailleurs, afin qu'ils puissent prendre la place qui leur revient dans l'industrie et la Société.
- 11) Promouvoir et maintenir la coopération fraternelle et la solidarité de classe et pour défendre et représenter les travailleurs de l'industrie.
- 12) Poursuivre des activités conformes avec les buts et objectifs des statuts de la F.S.M. et le règlement général des Départements Professionnels.

Mais l'élaboration de programmes revendicatifs communs par corporation ne doit pas être la seule préoccupation des Départements Professionnels. Leur rôle est plus vaste et leur activité doit, par exemple, être aussi développée par les moyens suivants :

Une collaboration peut et doit s'établir entre les Fédérations d'une même profession au sein du Département Professionnel. Ce dernier procèdera à des enquêtes et dressera des tableaux comparatifs sur le développement atteint dans l'industrie qui l'intéresse. Il fera de même pour les conditions de travail et d'emploi, ainsi que pour les taux de salaires. Ces statistiques très précieuses seront diffusées au moyen de bulletins ou de brochures.

Le Département Professionnel aidera à promouvoir l'aide morale et financière de ses adhérents lorsque l'un d'eux se trouvera engagé dans une lutte économique. Il aidera à constituer des Fédérations de sa profession dans les pays où il n'en existe pas encore. Là où les Fédérations, par suite de régime politique hostile aux classes ouvrières, sont contrôlées par le gouvernement ou le patronat, il encouragera les travailleurs à combattre ces syndicats fantoches.

En ce qui concerne les travailleurs immigrés, le Département Professionnel luttera pour qu'ils jouissent des mêmes avantages et droits sociaux que les travailleurs du pays en question.

Enfin, le Département Professionnel coopèrera avec les autres Départements Professionnels pour l'application de revendications générales et pour le soutien de la politique économique de la F.S.M.

# LE PREMIER MAI

---

---

L'appel lancé par la C.G.T. à la suite de la suite de la réunion de la Commission Administrative du 5 avril, paru dans « Le Peuple » du 8, est entre les mains de tous les militants.

Il précise l'orientation à donner à la journée internationale des travailleurs et rappelle les revendications essentielles du mouvement syndical.

C'est sous le signe de l'unité la plus large en vue de la défense du pain, de la liberté et de la paix, que les manifestations du 1<sup>er</sup> Mai devront se dérouler.

Il n'est pas de localité où le 1<sup>er</sup> Mai ne doive être, cette année célébré. Nous pouvons, à cette occasion, marquer la vitalité de nos organisations syndicales et la volonté de tous les travailleurs d'en finir avec une situation intolérable.

C'est de la masse que doit surgir la protestation de la classe ouvrière et c'est à l'**entreprise même** par conséquent que doit être soigneusement, minutieusement, préparée la journée du 1<sup>er</sup> Mai.

Les sections syndicales, les délégués du personnel et aux comités d'entreprise, tous les militants doivent se mobiliser pour, durant les quinze jours qui restent à courir jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai, expliquer à l'ensemble des travailleurs, la nécessité absolue de rassembler toutes leurs forces à l'occasion de cette manifestation traditionnelle.

Ce travail d'explication doit s'adresser non seulement aux camarades syndiqués à la C.G.T., mais aussi et surtout aux travailleurs adhérents aux autres organisations syndicales et à ceux qui sont inorganisés.

Fraternellement, intelligemment, nous devons faire comprendre que, victimes les uns et les autres de la même exploitation, de la même politique anti-ouvrière, il est indispensable qu'ensemble nous nous dressions contre elles.

Dans beaucoup d'endroits, il est de tradition de rassembler les travailleurs par entreprise ou par corporation, puis de rejoindre en cortège le lieu de la manifestation. C'est une bonne façon d'entraîner hommes et femmes à manifester, parce qu'ainsi chacun connaît son voisin et ne sent pas isolé dans la foule.

En ce qui concerne le déroulement même de la manifestation, il nous semble utile de recommander aux militants responsables d'éviter de noyer ce qu'il convient de dire dans les discours, dans une cascade d'interventions.

C'est évidemment en tenant compte des conditions locales que doit être conçu le programme de la manifestation. Cependant nous recommandons que là où le Bureau Confédéral délègue un camarade, son exposé constitue la pièce maîtresse de la réunion.

**Ces quelques remarques ont pour but d'obliger nos directions syndicales à penser l'organisation de la journée du 1<sup>er</sup> Mai**, à sortir du train-train coutumier, à élever, jusque dans la partie matérielle, le niveau de notre activité militante.

En ce qui concerne le contenu des interventions l'appel de la Commission Administrative constitue le schéma type dont auront à s'inspirer tous nos orateurs.

Ce tappel qui, nous le répétons, a paru dans une page du **Peuple** du 8 avril, ainsi que dans la **Vie Ouvrière** du 12, doit être affiché dans les panneaux de toutes les entreprises et partout où cela est possible.

L'affiche illustrée a été expédiée et doit être arrivée quand le présent bulletin vous parviendra.

---

---

## SANTÉ LOISIRS CULTURE

*SANTE-LOISIRS-CULTURE, organisation progressiste de loisirs éducatifs en sanatorium populaires, à laquelle la C.G.T. apporte son concours, vient d'édi-ter un timbre de solidarité de 10 francs.*

*Les sommes ainsi recueillies serviront, dans une certaine mesure, à pallier à la carence du Gouvernement qui vient de sacrifier les crédits nécessaires pour faire vivre les organisations de loisirs et d'éducation populaires à l'usage des blessés des poumons, au profit du budget de la guerre.*

*Le Bureau Confédéral a décidé de donner son patronage à cette campagne de solidarité, et il invite toutes les organisations syndicales (U.D., U.L., syndicats) à participer de la façon la plus large à la diffusion du timbre édité par Santé-Loisirs-Culture.*

# UNITÉ D'ACTION

La presse ouvrière et les organes syndicaux ont donné de larges informations sur l'unité d'action réalisée, à l'occasion de la lutte pour les conventions collectives, dans les Métaux, le Bâtiment et les Industries Chimiques en particulier.

**Nous ne saurions attacher trop d'importance à ces différentes manifestations de front unique qui constituent un grand pas en avant dans le combat de la classe ouvrière contre le patronat et le gouvernement qui le sert.**

D'autant que l'unité d'action s'est traduite dans la Métallurgie par exemple, par un mouvement général dans les entreprises lors de la journée du 12 avril dernier. Mouvement allant de la simple délégation commune des diverses sections syndicales au débrayage limité mais général.

D'autant, encore, que malgré la carence des dirigeants nationaux de F.O., à la base, les syndiqués de cette tendance se sont joints, dans la plupart des cas, à leurs camarades de la C.G.T., de la C.F.T.C. et de la C.G.C. pour exprimer leur volonté unanime de faire aboutir les justes revendications de l'ensemble des travailleurs.

Ainsi, non seulement l'unité d'action entreprise pour la conclusion des conventions collectives a permis d'entraîner au sommet la participation des Fédérations C.F.T.C. et C.G.C., mais surtout de promouvoir à la base un large mouvement qui a débordé la Fédération F.O. et sur lequel il faut veiller avec soin pour son renforcement et son extension.

Dans quelles conditions a pu se réaliser, dans le cas particulier que nous étudions, l'unité d'action ?

Par la mise en valeur d'UNE revendication, la plus actuelle et la plus populaire, celle sur laquelle tous les travailleurs quels qu'ils soient, sont absolument d'accord.

Il est d'autres revendications essentielles qui, dans le moment présent retiennent l'attention et provoquent l'action de notre mouvement syndical : la défense de la Paix, l'amnistie des travailleurs poursuivis et condamnés, la dissolution des groupes R.P. F., etc..., revendications que toutes nos organisations doivent pousser et sur lesquelles nous devons mobiliser toute la classe ouvrière.

Mais il est bien évident qu'on ne peut raisonnablement prétendre, immédiatement, réaliser l'unité d'action sur tout notre programme, issu du XXVII<sup>e</sup> Congrès et complété depuis.

Envisager l'unité d'action autrement serait montrer un sectarisme stérile qu'il convient de bannir abso-

lument si nous voulons faire avancer le mouvement ouvrier.

Quand, par l'unité d'action, sur une revendication bien précise, les travailleurs appartenant à diverses sections syndicales, auront, unis, fait l'expérience de leur force, il sera possible, et ce sera le rôle des militants de notre C.G.T., d'élargir le champ d'action commune.

C'est en partant de l'expérience que nous venons de vivre, qui confirme d'ailleurs les méthodes traditionnelles du front unique, que nous demandons à tous nos camarades d'étudier l'orientation juste à donner à notre mouvement.

---

---

## Le règlement des comptes de 1948

---

---

La négligence de certains Trésoriers de Fédérations Nationales et d'Unions Départementales retarde la Comptabilité Confédérale dans la vérification des comptes de chaque organisation pour 1948.

Certaines Fédérations n'ont pas encore communiqué l'état par département du matériel de 1948 rendu par leurs syndicats. De ce fait, il n'a pas été possible d'établir définitivement la situation de chaque U.D. envers la Trésorerie Confédérale.

Ce sera fait incessamment. Les Trésoriers des Unions Départementales seront ainsi mis à même de régler les comptes de 1948. Ils recevront de la Comptabilité tous les renseignements utiles sur le montant des sommes restant dûes, et devront faire le nécessaire.

Le Bureau Confédéral rappelle à ce sujet que les comptes débiteurs pour 1948 ne doivent pas être réglés avec les sommes provenant des cotisations de 1949. Une saine gestion financière exige que chaque exercice se suffise à lui-même ; il faut donc trouver dans les ressources qu'il procure les moyens de payer les dépenses qu'il exige.

TRESORIERES, quand vous recevez les sommes payées par les syndiqués pour les cartes et timbres de 1949, versez sans délai la part qui revient aux organisations correspondantes, du syndicat à l'Union Départementale et à la Fédération Nationale, de celles-ci à la Trésorerie Confédérale.

Conserver de l'argent n'appartenant pas à votre organisation, donne aux dirigeants responsables une fausse appréciation sur l'état de ses finances et les engage dans des dépenses au-dessus de ses moyens. C'est alors l'impossibilité de faire face aux obligations statutaires et la paralysie de l'action syndicale.

# Un bon exemple d'organisation de l'action de masse des chômeurs

**A** l'appel de l'Union Départementale des Syndicats du Rhône, les chômeurs totaux de la ville de Lyon, de plus en plus nombreux, ont manifesté à travers les rues et se sont rendus en cortège à la Préfecture, le 6 avril dernier.

Une délégation, conduite par FAUX, Secrétaire de l'Union Départementale C.G.T., et LAUTHIER, Conseiller Municipal, a été reçue par le Préfet.

Au cours de cette entrevue, plusieurs revendications ont été arrachées, en particulier des bons de repas.

Déjà, la région Lyonnaise s'était signalée par l'excellente action menée dans les Cuirs et Peaux, pour protester contre le chômage qui ne cesse de s'accroître dans cette industrie, du fait des exportations et de la spéculation sur les cuirs et peaux bruts.

En ce qui concerne le chômage total, il convient, une fois de plus, de rappeler que les chiffres officiels donnés sur le chômage (nombre de chômeurs inscrits), ne signifient rien. La seule indication à retenir, c'est l'augmentation constante de ces chiffres depuis plusieurs mois.

La tâche des Unions Départementales, des Unions Locales et des syndicats est donc, en premier lieu :

- 1° de procéder eux-mêmes à l'inscription de tous les ouvriers sans exception recherchant du travail, y compris les femmes, les jeunes et les travailleurs à domicile ;

- 2° de les rassembler, de les faire manifester pour leurs revendications, en démontrant à l'opinion publique et surtout aux municipalités réfractaires, l'existence et l'extension du chômage.

- 3° de les mener à la Mairie pour exiger l'inscription officielle des chômeurs, l'ouverture de fond de chômage, ainsi que l'ouverture de travaux pour les occuper aux tarifs syndicaux et réclamer la réalisation de diverses revendications des sans-travail, élaborées par l'organisation syndicale.

L'exemple de Lyon que nous citons, et auquel il faudrait en ajouter de nombreux autres, démontre l'utilité et l'efficacité de cette action.

Nous rappelons une fois de plus que le C.C.N. s'est prononcé contre la constitution de Comités de chômeurs indépendants à côté du mouvement syndical. Ce sont nos Unions Départementales, Unions Locales et, le cas échéant, les syndicats particulièrement touchés, qui doivent prendre en main la défense des chômeurs chargés de l'organisation de ce travail de masse.

Nous en profitons pour demander à toutes nos organisations que l'action soit largement menée en faveur du projet de loi que la C.G.T. a fait déposer par ses membres à l'Assemblée Nationale, en faveur de l'octroi à tous les chômeurs, sans plafond des ressources, d'une indemnité de chômage égale à 75 % du minimum vital.

## Bulletin du Délégué du Personnel

Afin qu'à l'occasion du Premier Mai nos camarades délégués du personnel aient leur bulletin, le Bureau Confédéral en a avancé la parution.

Il parviendra le 22 ou 23 avril à destination et nous recommandons de le diffuser sans délai.

A ce propos, nous précisons que treize Unions Départementales seulement nous ont adressé la liste des organisations que nous pouvons servir directement.

A nouveau, nous insistons pour que toutes se hâtent de faire le travail demandé, ce qui facilitera énormément leur tâche et celle des délégués eux-mêmes.

## Bulletin de la Jeunesse

Le numéro d'Avril du Bulletin de la Jeunesse est paru. Au sommaire :

Les jeunes syndiqués doivent prendre leur place dans le combat pour la Paix (par A. TOLLET).

Engagement des jeunes au combat pour la vie et pour la Paix.

Communiqué du Bureau National.  
Semaine Mondiale de la Jeunesse.

Où en est la préparation des Journées de Printemps ?  
Appel du Premier Mai.

Grande Manifestation pour la Paix à Buffalo.  
Rassemblons les Jeunes autour du drapeau.

Notre Secrétaire Général.

La classe part.

Ce qu'ils nous prennent.

Notre film.

Maison de la Jeunesse.

Lutter pour les revendications, c'est défendre la Paix.

De quoi convaincre les jeunes qu'on prépare la guerre.

